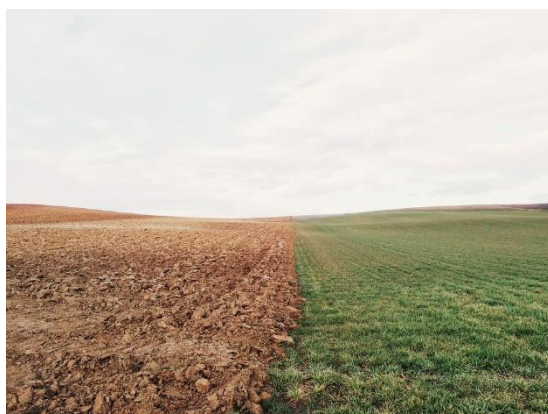


STRATEGIE REGIONALE RELATIVE A LA PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU DES CAPTAGES PRIORITAIRES EN PAYS DE LA LOIRE



SEMINAIRE REGIONAL
24 NOVEMBRE 2020



Déroulement du séminaire

Objet du séminaire

L'objet de ce séminaire est de partager l'état des lieux régional sur les démarches de préservation des captages prioritaires. Il s'agit aussi de consulter tous les organismes concernés sur leurs attentes et leurs propositions d'orientations et d'actions pour la stratégie régionale.

MATIN

9h45 - 10h00 : Introduction de la journée

10h00 - 10h15 : Mots d'ouverture (Julien Custot - DREAL, Bruno Coïc - Conseil régional)

10h15 - 10h50 : Présentation de l'état des lieux régional sur les captages prioritaires (SCE)

10h50 - 11h00 : Ambitions pour la stratégie régionale (DREAL)

11h00 - 12h00 : 1/ Réactions sur l'état des lieux
2/ Attentes sur la stratégie régionale

APRES-MIDI

13h45 - 15h15 : Ateliers thématiques - 5 groupes :

- 1/ Foncier
- 2/ Mobilisation des acteurs et gouvernance
- 3/ Pratiques agricoles
- 4/ Filière et alimentation
- 5/ Maîtrise des transferts et zones tampon

15h15 - 16h00 : Synthèse des ateliers, conclusion et clôture du séminaire

Dans le contexte sanitaire de 2020, le séminaire a été organisé en ligne, via Teams et Klaxoon qui offrent la possibilité à chaque participant de faire des propositions de façon simultanée. Ce compte-rendu est une synthèse des avis et propositions remontées lors des différents ateliers : c'est une étape intermédiaire dans le travail, sans hiérarchisation ou choix validés.

L'ensemble des propositions faites par les participants lors de ce séminaire a été pris en compte et sert de base de travail pour l'élaboration de la stratégie régionale ; ce compte-rendu ne restitue pas de manière exhaustive tous les échanges mais se veut synthétique.

Attentes des participants sur la stratégie régionale

Les principales attentes des participants sont les suivantes :

- Une stratégie concertée avec une communication adaptée pour la légitimer et lui donner du poids, avec des échéances, vers une politique forte comme l'interdiction des pesticides sur les captages en 2030, prise de conscience collective de l'importance de l'amélioration de la qualité de l'eau des captages,
- Préciser l'ambition à porter des actions réglementaires et/ou volontaires, et s'accorder quant à l'abandon collectif de captages et au déclassement de certains captages (dus à une pollution accidentelle ponctuelle),
- Soutenir des solutions viables pour les agriculteurs, dépasser l'optimisation des pratiques, ne pas ériger l'AB comme voie unique, prise en compte du volet économique (micro et macro), soutien au maintien de l'élevage, soutien à l'agriculture de conservation des sols, aides financières pour les agriculteurs qui s'engagent pour ce qu'ils souhaitent (et peuvent) faire, priorisation des financements des leviers (MAEC, limitation des transferts, équipements, ...), développer les paiements pour services environnementaux, meilleure prise en compte du volet économique (macro et micro), Financer des actions innovantes si elles sont hors cadre des CT Eau de l'Agence de l'Eau, S'appuyer sur le travail déjà fourni des GIEE qui expérimentent et partagent de vraies solutions alternatives à la production intensive,
- Des moyens humains et financiers adaptés pour les syndicats, mise en réseau des animateurs territoriaux, partage d'expériences, rencontre des animateurs au niveau régional, boîte à outils, réel appui régional au-delà du reporting, collectif régional (un Re-Sources en Pays de la Loire ?),
- Filières et alimentation : PAT régional, création de marchés publics entre grandes métropoles et collectivités, aides financières de la Région pour limiter les surcoûts pour le consommateur, partenariat direct entre les producteurs et les consommateurs, "écotaxe" sur les produits issus de l'agriculture pour favoriser un basculement de la consommation vers des produits moins impactants, faire émerger des filières de « niche » sur les Aires d'Alimentation de Captages (AAC), développer des filières bas intrants (réflexion régionale et pas locale),
- Transversalité technique et géographique : décroisonner les sujets (nitrates, phosphore, phytos), enjeux quantitatif et qualitatif liés, stratégie foncière,
- Mobilisation des acteurs et des élus, déminer les situations de blocage, sensibiliser avec pédagogie, soutien des préfets dans le temps, mobiliser davantage le grand public, construire une stratégie ambitieuse et mobilisatrice, un appui fort pour les captages où rien ne se passe.

Groupe 1 : Foncier

Les principaux éléments d'échange au cours de cet atelier sont synthétisés ci-dessous :

L'échange au sein de ce groupe a amené à envisager une stratégie régionale foncière sur les AAC à construire par les acteurs régionaux (notamment DREAL, DRAAF, SAFER avec l'appui de la DDT49 au vu de son expérience), en faisant le lien avec les politiques publiques de gestion du foncier agricole (par exemple Schéma régional des structures...) en vue de déboucher sur :

- une boîte à outils (quels outils ? où ? pour quels objectifs ?),
- une plate-forme de partage d'expérience.

Une cellule foncière, comprenant maître d'ouvrage, SAFER, DDT, représentants agricoles..., serait pertinente sur chaque petite AAC inférieure à 1 000 ha :

- pour définir les objectifs de la politique foncière, les priorités d'intervention géographiques,
- pour aboutir à un consensus sur les outils à mettre en œuvre, en préférant les outils amiables (échanges, acquisitions, réserve foncière...), plus efficaces et plus rapides et en faisant connaître les nouveaux outils, notamment les possibilités d'intervention de la SAFER (dans le cadre de convention avec les maîtres d'ouvrage d'adduction en eau potable) à la fois sur les baux ruraux et sur les actes notariés,
- en cohérence avec le reste des actions du programme local,
- en usant des outils réglementaires (préemption, DUP sur les PPC) en dernier recours dans les cas où aucun consensus ne se dessine.

Groupe 2 : Mobilisation des acteurs et gouvernance

Les principaux éléments d'échange au cours de cet atelier sont synthétisés ci-dessous :

Ce groupe de travail a souligné divers points de vigilance :

- Les agriculteurs sont les principaux usagers des aires d'alimentation des captages. Il est important de pouvoir les mobiliser. Pour cela, il faut développer des approches gagnant-gagnant, tenir compte des contraintes de l'agriculture, des réalités économiques de son entreprise et du contexte agricole.
- Il faut proposer des approches intégrées, en décloisonnant les méthodes pour favoriser une approche globale à l'échelle de l'exploitation, en s'appuyant sur les 3 piliers (environnement, économique et social) et en sortant des approches en silo Nitrate d'un côté, phyto de l'autre, ...
- Au-delà des agriculteurs, il faut mobiliser les opérateurs économiques (ex : laiterie, poulets de Louets, CUMA, vendeurs de produits phyto ...) pour développer des logiques de filières ou des projets de territoire.

- Sur un sujet qui intéresse une multiplicité d'acteurs, certains peuvent connaître des difficultés à identifier le rôle de chacun. Il est alors important pour les acteurs du territoire de pouvoir identifier un référent/un chef de file. Ça peut être l'animateur de l'AAC mais aussi un élu.
- Pour mobiliser sur le long terme, il est important de pouvoir donner du sens à l'action car les résultats se verront sur le temps long. Pour cela, il faut partager un même constat (notamment sur la qualité de la ressource) et des objectifs précis et mobiliser tout le monde dès le départ. Cela demande du temps pour que chacun s'approprie les enjeux, objectifs et moyens de les atteindre.

Groupe 3 : Pratiques agricoles

Les principaux éléments d'échange au cours de cet atelier sont synthétisés ci-dessous :

Le thème de cet atelier a été présenté aux participants en leur rappelant certains éléments du diagnostic, à savoir que l'on arrive au bout du volontariat chez les agriculteurs et de l'optimisation des pratiques. Le souhait du niveau d'ambition de la stratégie a également été mis en perspective avec une volonté de massifier les changements de pratiques agricoles, de passer à un niveau nettement supérieur en termes d'évolution des pratiques, voire des systèmes agricoles eux-mêmes car, certains systèmes apparaissent incompatibles avec la protection pérenne des ressources en eau potable.

Afin de susciter des pistes de réflexion et lancer le débat, l'atelier a été décomposé en 3 temps d'échanges, via les questionnements suivants :

- Des évolutions de pratiques ont-elles donné des résultats en termes d'amélioration de la qualité de l'eau ? Sont-elles suffisantes ? Y a-t-il encore des marges de manœuvre pour optimiser ces pratiques ? Quelles sont-elles ?
- L'optimisation des pratiques actuelles semble être arrivée à ses limites. Partagez-vous ce constat ? Comment changer de braquet pour accompagner cette évolution ? Comment faire pour aller au-delà ? Comment massifier les changements de pratiques ?
- Le conseil agricole semble jouer un rôle primordial dans ces changements de pratiques. Comment peut-on l'améliorer pour une meilleure sensibilisation / appropriation des changements ?

Les participants à cet atelier étaient principalement des représentants du conseil agricole mais aussi des organismes publics et de recherche agricole. Selon une partie des participants, l'optimisation des pratiques n'a nullement démontrée ses limites, et il lui reste des marges de manœuvre à explorer et à mettre en place en donnant la possibilité aux agriculteurs de proposer eux-mêmes les moyens sur la base d'objectifs clairs à identifier collectivement. Ce souhait a été contrebalancé par d'autres qui souhaitent qu'il y ait "un pilote" et que les mesures soient encadrées et évaluées. Aussi, il ressort une volonté de co-construction des actions à déployer sur les AAC, plutôt sur la base du volontariat. Les actions proposées lors de cet atelier sont les suivantes :

- Poursuite de l'optimisation des pratiques avec analyses de sols, outils d'aide à la décision ;
- Réaliser du conseil individuel auprès des agriculteurs et des diagnostics d'exploitation à l'image de ce qui a pu se faire sur l'AAC d'un captage de l'Agglomération du Choletais ;
- Former les conseillers agricoles pour améliorer le conseil apporté et accompagner l'exploitant à trouver ses propres solutions ;
- Simplifier les MAEC et financer les changements de pratiques.

Groupe 4 : Filières et alimentation

Les principaux éléments d'échange au cours de cet atelier sont synthétisés ci-dessous :

Concernant le développement des filières, au-delà des territoires d'AAC, il s'agit de :

- Travailler sur plusieurs AAC ; l'échelle régionale paraît pertinente pour mieux correspondre aux zones d'approvisionnement des filières ou pour la création d'un label,
- Chercher à mobiliser les acteurs des filières : les rencontrer dans un but d'interconnaissance des intérêts et fonctionnement des uns et des autres,
- Valoriser les filières existantes d'élevage à l'herbe pour les maintenir, dans un contexte de transmission et installation,
- Développer de nouvelles filières, à petite et grande échelle : graines bio, chanvre,
- Inscrire les démarches AAC dans des démarches de type Programme Alimentaire Territorial.

Groupe 5 : Gestion des transferts des polluants et zones tampons

Les principaux éléments d'échange au cours de cet atelier sont synthétisés ci-dessous :

Le maintien ou le développement de zones tampons (haies, mares, fossés, talus, zone humide artificielle ...) ne fait pas l'objet de programme massif ou coordonné à l'échelle des Pays de la Loire, ce sont plutôt des actions dispersées au gré des projets des collectivités, et spécifiques à un type de zone tampon (programme mare de Vendée Eau par exemple). Ces projets viennent en complément d'autres actions visant la réduction de l'usage des polluants. Le groupe de travail, constitué notamment d'agents de collectivités qui portent des projets de développement de zones tampons, pointent différentes conditions de réussites :

- Améliorer la connaissance des territoires (type de transfert, sous bassins versants les plus contributifs...) pour assurer un projet adapté aux enjeux locaux : choix du périmètre, choix techniques...
- Envisager un montage financier qui valorise les zones tampons et intègre leur entretien (part restant aux exploitants/propriétaires, services environnementaux, filière de production associée : biomasse ou élevage...)
- Assurer la cohérence réglementaire du maintien ou de la mise en place des infrastructures (documents d'urbanisme, loi sur l'eau, BCAE...) : les services instructeurs peuvent ainsi être associés,
- Associer les acteurs concernés (collectivités en charge de l'AAC, SAGE, fédération de chasse, agriculteurs...) dès le début pour s'assurer d'un consensus sur le diagnostic, et argumenter sur l'intérêt des zones tampons relativement aux services écosystémiques et environnementaux qu'ils rendent.

Cependant, on a aujourd'hui peu de recul de l'efficacité des zones tampons sur la maîtrise des transferts ; reste à définir l'échelle pour laquelle il serait efficace d'envisager de mettre en œuvre des programmes de développement de zones tampon (si oui, sur quelle partie des AAC).

Les retours d'expériences entre porteurs de projets sont d'importance ; ici quelques éléments échangés au cours de cet atelier :

L'agglomération de Cholet a envisagé plusieurs scénarios de financement. Les élus ne souhaitent pas d'impact pour les activités économiques, donc les travaux de zones tampons non réglementaires sont pris en charge par la collectivité. Suite à l'urbanisation et aux campagnes de remembrement les temps de transfert se sont réduits entre les têtes de bassin versant et les captages, d'où l'importance de déconnecter les sorties de drain du réseau hydrographique, une proposition qui a été faite aux exploitants sur les zones prioritaires.

Par ailleurs, en Vendée, le projet Life Revers'eau aboutira en 2021 notamment à une boîte à outils sur la mise en place d'infrastructures agro-écologiques avec un volet technique et réglementaire (freins PAC, lois sur l'eau, distance d'implantation vs infrastructure) qui pourront servir à d'autres territoires.

Conclusion

La journée à distance a permis une mobilisation forte et une participation de chacun qui servira à alimenter les propositions et les orientations à donner à la stratégie régionale qui verra le jour en début 2021.

Annexe

- Support des présentations réalisées lors du séminaire.